

Je ne sais pas si vous avez vu le document en janvier 1912. Je propose de réserver d'autres explications au sujet du document jusqu'après audition d'autres témoins.

M. Caillaux est entendu

M. Caillaux prête le serment de déclarer toute la vérité.

La requête de M. Bernard

Quelques jours après, on m'a fait demander une audience pour Me Maurice Bernard.

Les confidences de M. Fabre à M. Caillaux

Devenu président du Conseil il m'est revenu que des bruits circulaient au sujet d'une pression exercée sur le procureur général au mois de novembre 1911.

Séance de l'après-midi

Le Procureur Fabre dépose

« J'ai confié, dit-il, le document au Ministre de la Justice, qui n'avait pas le droit d'en disposer. »

Je n'ai fait qu'une seule copie. M. Brindin m'a écrit à expliquer dans quelles circonstances j'avais été appelé à demander le renvoi du document que je fournissais à un secrétaire judiciaire. Ce n'était pas personnellement à M. Brindin que je le confiais, mais au ministre de la Justice, qui n'avait pas le droit d'en disposer.

M. Barthou a commis un abus déplorable...

Grande a été ma surprise quand, deux ans après, j'ai appris qu'un journaliste avait mis en circulation le document que j'avais remis à M. Brindin.

Le mariage d'enter

L'entrevue avec M. Monis

Un successeur indésirable

« J'en tuerais deux ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

Je n'ai fait qu'une seule copie. M. Brindin m'a écrit à expliquer dans quelles circonstances j'avais été appelé à demander le renvoi du document que je fournissais à un secrétaire judiciaire. Ce n'était pas personnellement à M. Brindin que je le confiais, mais au ministre de la Justice, qui n'avait pas le droit d'en disposer.

M. Barthou a commis un abus déplorable...

Grande a été ma surprise quand, deux ans après, j'ai appris qu'un journaliste avait mis en circulation le document que j'avais remis à M. Brindin.

Le mariage d'enter

L'entrevue avec M. Monis

Un successeur indésirable

« J'en tuerais deux ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

Je n'ai fait qu'une seule copie. M. Brindin m'a écrit à expliquer dans quelles circonstances j'avais été appelé à demander le renvoi du document que je fournissais à un secrétaire judiciaire. Ce n'était pas personnellement à M. Brindin que je le confiais, mais au ministre de la Justice, qui n'avait pas le droit d'en disposer.

M. Barthou a commis un abus déplorable...

Grande a été ma surprise quand, deux ans après, j'ai appris qu'un journaliste avait mis en circulation le document que j'avais remis à M. Brindin.

Le mariage d'enter

L'entrevue avec M. Monis

Un successeur indésirable

« J'en tuerais deux ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

Je n'ai fait qu'une seule copie. M. Brindin m'a écrit à expliquer dans quelles circonstances j'avais été appelé à demander le renvoi du document que je fournissais à un secrétaire judiciaire. Ce n'était pas personnellement à M. Brindin que je le confiais, mais au ministre de la Justice, qui n'avait pas le droit d'en disposer.

M. Barthou a commis un abus déplorable...

Grande a été ma surprise quand, deux ans après, j'ai appris qu'un journaliste avait mis en circulation le document que j'avais remis à M. Brindin.

Le mariage d'enter

L'entrevue avec M. Monis

Un successeur indésirable

« J'en tuerais deux ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

Je n'ai fait qu'une seule copie. M. Brindin m'a écrit à expliquer dans quelles circonstances j'avais été appelé à demander le renvoi du document que je fournissais à un secrétaire judiciaire. Ce n'était pas personnellement à M. Brindin que je le confiais, mais au ministre de la Justice, qui n'avait pas le droit d'en disposer.

M. Barthou a commis un abus déplorable...

Grande a été ma surprise quand, deux ans après, j'ai appris qu'un journaliste avait mis en circulation le document que j'avais remis à M. Brindin.

Le mariage d'enter

L'entrevue avec M. Monis

Un successeur indésirable

« J'en tuerais deux ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

Domaine judiciaire et domaine administratif

M. André LEFÈVRE. — Pourquoi n'avez-vous pas passé par le garde des sceaux pour communiquer avec le procureur général, ce qui était la procédure régulière ?

M. MONIS. — La procédure régulière pour moi était d'être renvoyé. J'étais le président du conseil, j'ai consulté le procureur général sur une affaire administrative et j'avais le droit de le faire, je l'ai fait en toutes circonstances. Le pouvoir exécutif doit avoir le droit de toucher aux choses de la justice. Je suis resté dans le domaine administratif. Dans toutes les affaires que j'ai étudiées j'ai eu le même souci de la question de justice.

M. André LEFÈVRE. — M. le procureur général, si vous n'avez pas le renvoi sollicité par le procureur général ?

M. MONIS. — Il m'a déclaré que le renvoi serait mal interprété par l'opinion. Je lui ai proposé de prendre l'arrêté du président de la chambre des appels.

M. André LEFÈVRE. — A la Chambre, vous avez dit que vous n'avez rien fait pour faire protester le renvoi.

M. MONIS. — J'ai dit au procureur général de voir le président de la chambre des appels et de me faire connaître son sentiment.

M. DELAHAYE. — Vous avez entendu parler du rapport du procureur général, il s'agit de votre honneur politique. Pourquoi avez-vous attendu pour avoir des explications du magistrat qui mettait votre honneur en cause ?

M. MONIS. — Je dis que je n'avais jamais eu l'existence d'un document semblable. Je n'ai rien vu le jour de l'intervention de M. Jaures.

M. DELAHAYE. — M. Jaures a fait un long discours sur ce rapport. Pourquoi n'avez-vous pas mis en demeure M. Fabre de l'expliquer ?

M. MONIS. — J'ai interrogé M. Brindin. J'ai vu qu'il n'avait rien dit. Vous ne savez pas le mépris que j'ai pour les accusations qui sont dirigées contre moi. Je ne croyais pas que le procureur général ait pu rédiger un document de ce genre.

M. DELAHAYE. — Pourquoi avez-vous interrogé M. Brindin ?

M. MONIS. — Je lui ai dit que j'ai entendu dire que M. Brindin avait écrit des explications auprès du procureur général.

M. MONIS affirme n'avoir pas donné d'ordre à M. Fabre

M. BONNEFOY. — Quel nom faut-il donner à l'acte par lequel vous avez sollicité le renvoi ?

M. MONIS. — Je vous ai dit que j'avais fait. Je n'ai donné aucun ordre et je ne me suis pas adressé au procureur général.

JAURES. — Lui avez-vous donné l'ordre de vous adresser ? E-t-il revenu spontanément ?

M. MONIS. — Il a pu l'induire de la conversation que nous avions eue, puisque je lui avais dit de voir M. Bidault de l'Isle.

JAURES. — Vous sollicitez le fond du document, vous n'avez pas donné d'ordre ?

M. MONIS. — Vous n'avez surpris aucun sentiment chez M. Fabre ? Vous induisez les certains indices que le document a été rédigé ultérieurement ?

M. MONIS. — Si ce document a existé, vous lui avez donné un caractère de secret ?

JAURES. — C'est le 20 mars 1912 que j'en ai parlé.

M. MONIS. — J'en ai parlé le lendemain à M. Brindin ; depuis ma démarche, M. Brindin n'a rien dit.

JAURES. — J'ai parlé deux fois de la question. Dans le débat récent, j'ai fait allusion à la pièce. J'ai supplié ceux qui la détenaient de la produire.

M. PAINELEVE. — M. Brindin vous a-t-il dit qu'il avait un document ?

M. MONIS. — Non, il m'est resté évasif. J'ai eu l'impression qu'il ne connaissait pas l'affaire et qu'il tendait à la faire.

Je me suis adressé en 1912 à M. Brindin et récemment à M. Bienvenu-Martin. Si ce document existait en 1912 il est demeuré caché pour moi.

JAURES. — De l'article du « Matin » d'hier

Je n'ai fait qu'une seule copie. M. Brindin m'a écrit à expliquer dans quelles circonstances j'avais été appelé à demander le renvoi du document que je fournissais à un secrétaire judiciaire. Ce n'était pas personnellement à M. Brindin que je le confiais, mais au ministre de la Justice, qui n'avait pas le droit d'en disposer.

M. Barthou a commis un abus déplorable...

Grande a été ma surprise quand, deux ans après, j'ai appris qu'un journaliste avait mis en circulation le document que j'avais remis à M. Brindin.

Le mariage d'enter

L'entrevue avec M. Monis

Un successeur indésirable

« J'en tuerais deux ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

Je n'ai fait qu'une seule copie. M. Brindin m'a écrit à expliquer dans quelles circonstances j'avais été appelé à demander le renvoi du document que je fournissais à un secrétaire judiciaire. Ce n'était pas personnellement à M. Brindin que je le confiais, mais au ministre de la Justice, qui n'avait pas le droit d'en disposer.

M. Barthou a commis un abus déplorable...

Grande a été ma surprise quand, deux ans après, j'ai appris qu'un journaliste avait mis en circulation le document que j'avais remis à M. Brindin.

Le mariage d'enter

L'entrevue avec M. Monis

Un successeur indésirable

« J'en tuerais deux ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

Je n'ai fait qu'une seule copie. M. Brindin m'a écrit à expliquer dans quelles circonstances j'avais été appelé à demander le renvoi du document que je fournissais à un secrétaire judiciaire. Ce n'était pas personnellement à M. Brindin que je le confiais, mais au ministre de la Justice, qui n'avait pas le droit d'en disposer.

M. Barthou a commis un abus déplorable...

Grande a été ma surprise quand, deux ans après, j'ai appris qu'un journaliste avait mis en circulation le document que j'avais remis à M. Brindin.

Le mariage d'enter

L'entrevue avec M. Monis

Un successeur indésirable

« J'en tuerais deux ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

Je n'ai fait qu'une seule copie. M. Brindin m'a écrit à expliquer dans quelles circonstances j'avais été appelé à demander le renvoi du document que je fournissais à un secrétaire judiciaire. Ce n'était pas personnellement à M. Brindin que je le confiais, mais au ministre de la Justice, qui n'avait pas le droit d'en disposer.

M. Barthou a commis un abus déplorable...

Grande a été ma surprise quand, deux ans après, j'ai appris qu'un journaliste avait mis en circulation le document que j'avais remis à M. Brindin.

Le mariage d'enter

L'entrevue avec M. Monis

Un successeur indésirable

« J'en tuerais deux ! »

« Je n'en tuerais qu'un ! »

Je n'ai fait qu'une seule copie. M. Brindin m'a écrit à expliquer dans quelles circonstances j'avais été appelé à demander le renvoi du document que je fournissais à un secrétaire judiciaire. Ce n'était pas personnellement à M. Brindin que je le confiais, mais au ministre de la Justice, qui n'avait pas le droit d'en disposer.

M. Barthou a commis un abus déplorable...

Grande a été ma surprise quand, deux ans après, j'ai appris qu'un journaliste avait mis en circulation le document que j'avais remis à M. Brindin.

Le mariage d'enter

L'entrevue avec M. Monis

Un successeur indésirable

« J'en tuerais deux ! »